**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und

Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du

génie rural et de la photogrammétrie

**Herausgeber:** Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik =

Société suisse de la mensuration et du génie rural

**Band:** 46 (1948)

Heft: 7

**Vereinsnachrichten:** Auswanderung [Mitteilungsblatt] = Emigration [bulletin d'information]

Autor: Bachmann, E.

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Réglement No. 1 relatif à la formation des apprentis.

Réglement No. 2 sur les conditions à remplir pour l'examen de fin d'apprentissage.

Réglement organique concernant les cours intercantonaux pour apprentis de Suisse allemande.

Un contrat type a été adapté à ce nouveau réglement. Il peut être obtenu auprès du Caissier-Central M. J. Eigenmann, Ingenieur de la Ville de Frauenfeld.

Cette dernière Réglementation doit encore être établie en ce qui concerne la Suisse Romande, y compris le Jura bernois et le Tessin.

Toutes les prescriptions ci-dessus ont déjà fait leurs preuves et ceci à la satisfaction des divers intéressés.

#### 9. Commission centrale de taxation

La Commission centrale de taxation a perdu, au cours de l'exercice écoulé, deux de ses membres éminents, MM. Schärer et Lips. Nous exprimons, encore ici, toute la reconnaissance qu'auront toujours, pour ces deux braves collègues, prématurément disparus, tous les membres de la S. S. M. A. F.

Le Comité Central et la Conférence des présidents ont appelé provisoirement, jusqu'à confirmation définitive de l'Assemblée générale, MM. Bertschmann et Albrecht, au remplacement des deux membres décédés.

Le Comité Central, à deux reprises, puis la Commission de taxation reconstituée, sont intervenus auprès des services fédéraux intéressés pour que les tarifs soient revus pour tenir compte, d'une part, du coût actuel de la vie et, d'autre part, des conséquences de l'introduction du contrat de travail dans le prix de revient des travaux de mensuration et d'Amélioration foncières. Une solution à ce problème interviendra au cours de l'année 1948.

### 10. Bibliothèque

Le Comité Central s'est rendu, en corps, chez notre bibliothècaire, M. W. Fisler, Bruggerstraße 19, Zürich-Wipkingen (Tél. 26 48 76).

Nous rendons hommage à ce fonctionnaire qui peuple essentiellement les heures d'une retraite bien méritée avec le souci des archives et de la bibliothèque de notre Société.

Une délégation du Comité Central a été chargée de l'examen plus approfondi du problème de notre Bibliothèque.

Le Président de la S. S. M. A. F.: Marcel Baudet

## Auswanderung

Unter diesem Titel erscheint seit 1. März 1948 ein vom Bundesamt für Industrie, Gewerbe und Arbeit herausgegebenes monatlich erscheinendes Mitteilungsblatt. Wir werden in regelmäßigen Abständen das Inhaltsverzeichnis der Publikationen bekanntgeben.

Die Kollegen, die sich für einen Aufsatz besonders interessieren, können das Mitteilungsblatt zur Einsichtnahme beim Unterzeichneten beziehen.

Inhaltsverzeichnis März-Juni 1948.

Auslandsberichte über Einreise- und Aufenthaltsbedingungen, Arbeitsmöglichkeiten und Arbeitsbedingungen usw. in Algerien, Argentinien, Australien, Brasilien, Belgien, Burma, China, Indien, Kanada, Kolumbien, Peru, Neuseeland, Spanien.

Statistik.

E. Bachmann, Basel.

## **Emigration**

Sous ce titre paraît dès le 1er mars 1948 un bulletin d'information mensuel rédigé par l'Office Fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail. Nous publierons régulièrement le sommaire des articles parus dans ce bulletin.

Les collègues qu'un article intéressait spécialement, peuvent se procurer le bulletin d'information auprès du soussigné pour en prendre connaissance.

Sommaire de mars-juin 1948:

Rapports de l'étranger concernant les formalités d'entrée et de séjour, les possibilités et les conditions de travail en Algérie, Argentine, Australie, Brésil, Belgique, Birmanie, Chine, Inde, Canada, Colombie, Pérou, Nouvelle Zélande et Espagne.

Statistique.

E. Bachmann, Bâle

# Kollektivmitglieder des S.V.V.K.

Aerni-Leuch, Ed., Plandruckanstalt	Bern
Bangerter & Co. A. G., Zementwaren- und Bausteinwerke	Lyss,
Collioud E., Photo-Kartograph. Werkstätte	Bern,
Fabrique Suisse de Crayons S. A. «Caran d'Ache»	Genève
Haag-Streit, Mechanische Werkstätte	Bern,
Kanderkies A. G.	Thun,
Kern & Co. A. G., Werkstätte für Präzisionsmechanik	Aarau
Stehlin A., Lichtpausanstalt	Basel,
Verkaufs-Aktiengesellschaft Heinrich Wild's geodätische	
Instrumente	Heerbrugg
Vereinigung der Zementröhrenfabrikanten der Kantone	
Bern, Solothurn, Basel	Bern

Wir bitten alle Kollegen bei Aufträgen aller Art die Kollektivmitglieder und Inserenten der Zeitschrift berücksichtigen zu wollen.

Der Zentralvorstand.